

**COORDINATION MÉDICALE
ET PARAMÉDICALE**

Hôpital Sud-Francilien - CORBEIL
Dr Michèle GRANIER
Présidente du réseau
Médecin coordonnateur du réseau
michele.granier@chsf.fr

Hôpital Antoine Bécère - CLAMART
Dr Véronique ZUPAN-SIMUNEK
Médecin coordonnateur du réseau
veronique.zupan@aphp.fr

Hôpital L. Mourier - COLOMBES
Dr Florence CHOLLEY-DELMAS
Médecin référent
florence.cholley-delmas@aphp.fr

CH Rives-de-Seine - NEUILLY
Dr Pierre GATEL
Médecin référent
pgatel@ch-rivesdescine.fr

Christelle HEBERT
Psychomotricienne référente
Christelle.hebert91@gmail.com

COORDINATION ADMINISTRATIVE

Lactitia BERTHONNEAU-CHOLET
Assistante de direction
Tel : 01.46.01.04.34
lactitia.berthonneau@orange.fr

Laurence LELOUP-PAUL
Coordinatrice administrative
Responsable qualité
Tel : 01.46.01.76.92
laurence.leloup@wanadoo.fr

Marie BECHENNEC
Secrétaire
Tel : 01.46.01.76.91
marie.bechenec@orange.fr

N° AGRÈMENT FMC : 100 477

Editorial

Dr Michèle Granier - Présidente du Réseau

Le réseau PSOF-ASNR a pour objectif de prévenir les troubles scolaires des enfants relevant d'une prise en charge par le réseau par un suivi et un accompagnement adaptés.

Le réseau propose une visite systématique de suivi jusqu'à l'âge de 7 ans, soit l'âge de scolarisation en classe de CE1.

Lorsque l'enfant rentre à l'école, habituellement vers 3 ans, il est aussi suivi par la médecine scolaire. Le rôle du médecin scolaire est de veiller à la santé et au bien-être des enfants à l'école. Il intervient notamment pour faciliter l'intégration scolaire des enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage ou des difficultés de comportement en classe.

Le réseau PSOF-ASNR a travaillé avec les médecins scolaires de l'éducation nationale afin d'établir des liens entre les médecins pilotes du réseau PSOF, les parents et les médecins scolaires :

- ◆ le médecin scolaire exercera une vigilance dès la première année d'école. Cette vigilance est indépendante du suivi pédagogique et respecte le secret médical, en aucun cas des informations médicales ne sont transmises aux enseignants.
- ◆ les parents ou le médecin pilote pourront plus facilement joindre le médecin scolaire en cas de difficultés dans les apprentissages ou l'adaptation en classe.
- ◆ le médecin scolaire pourra continuer à accompagner l'enfant dans ses apprentissages au-delà du suivi du médecin pilote, qui s'arrête à 7 ans.

Actuellement, cette communication entre les médecins scolaires et les médecins pilotes débute dans le département des Hauts-de-Seine dans le cadre d'une **convention établie entre l'éducation nationale et le RPSOF-ASNR**. Elle a pour objectif d'être étendue aux autres départements de l'Essonne et du Sud Seine-et-Marne au cours de l'année 2020.

SOMMAIRE

- ◆ L'ASNR et le RPSOF fusionnent pour donner le RPSOF-ASNR
- ◆ Que sont et que font les médecins scolaires au 21^{ème} siècle ?
- ◆ Le partenariat du Réseau avec les médecins scolaires
- ◆ Les enfants, leur école et leurs parents, une histoire à écrire
- ◆ Côté parents

L'ASNR et le RPSOF fusionnent pour donner le RPSOF-ASNR

Laurence Leloup-Paul

L'Association pour le Suivi des Nouveau-nés à Risque (ASNR) et le Réseau Pédiatrique Sud et Ouest Francilien (RPSOF) fusionnent pour former une entité unique le RPSOF-ASNR.

Le RPSOF-ASNR reste le réseau de suivi des enfants vulnérables des départements du 92, 91 et Sud 77 avec un statut associatif loi 1901. Ses missions restent inchangées notamment permettre la **coordination des différents professionnels de santé** intervenant dans la prise en charge et le suivi de votre enfant (médecins, psychomotriciens, orthophonistes ...). Il continue d'utiliser le **Dossier Médical Partagé (DPP)** informatisé et sécurisé, permettant, avec votre accord, un accès uniquement aux professionnels de santé impliqués dans le suivi de votre enfant.

Si vous le souhaitez, **vous pouvez devenir adhérent au RPSOF-ASNR**, en cotisant à l'association. Pour cela, dirigez-vous vers notre site WEB <https://www.reseau-psof.fr/presentation/> afin d'imprimer le coupon d'adhésion à renvoyer à l'adresse du réseau.

Que sont et que font les médecins scolaires au 21^{ème} siècle ?

Dr J. VEG et Dr M. CLUZEAUD — Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique auprès de la Directrice Académique des Hauts-de-Seine et son adjointe

Créé en 1945, le corps des médecins scolaires est définitivement rattaché au ministère de l'Éducation Nationale après 20 années passées au sein du Ministère de la Santé (1964-1984). Un statut leur est conféré en 1991 d'où le nom de **médecins de l'Éducation Nationale**. Les récents textes insistent sur leur rôle dans la **réussite scolaire**, le **bien-être** des élèves et la construction d'une **école bienveillante** pour les élèves et leur famille, la réduction des inégalités, le **dépistage précoce** et l'**accompagnement des élèves** ayant des **besoins particuliers** notamment dans le cadre de l'**école Inclusive**.

Les médecins de l'Éducation Nationale sont **référents en santé et conseillers techniques** de la communauté éducative (enseignants, chefs d'établissement, membres de la vie scolaire, parents et élèves) possédant une formation spécifique et ayant une connaissance de leur secteur d'intervention, de l'école maternelle au lycée.



Comme tout médecin, le médecin de l'Éducation Nationale (EN) est tenu au **secret médical** et il en est le garant dans toutes ses missions :

Missions spécifiques :

- ◆ Le médecin de l'Éducation Nationale aide à la scolarisation des enfants ou des adolescents atteints de **troubles de la santé évoluant** sur une longue période, en établissant un **PAI** ou Projet d'Accueil Individualisé (diabète, épilepsie, drépanocytose, allergies, etc.) en lien avec les médecins (traitants ou spécialistes).
- ◆ La **visite médicale de la 6^{ème} année** est une priorité pour les médecins de l'Éducation Nationale dès la grande section maternelle (en lien avec les médecins de PMI), pour une **détection précoce des troubles des apprentissages** (langage, motricité, fonctions exécutives, mathématiques, sensoriels, etc.), et pour la mise en place d'un suivi dès le CP, et en élaborant éventuellement un **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé).
- ◆ Le médecin de l'Éducation Nationale participe à l'analyse des besoins des élèves en situation de handicap, en tant qu'expert, dans le cadre d'un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation). Il accompagne également l'élève dans les aménagements à mettre en œuvre pour les **examens**.
- ◆ Il organise des **visites médicales spécifiques** selon les besoins des élèves repérés par l'École ou à la demande des parents (souffrance psychique, troubles du comportement, absentéisme ou décrochage scolaire...) ou selon les filières (visite médicale d'aptitude aux travaux réglementés pour les élèves mineurs de 15 à 18 ans, selon le code du travail).

Missions d'interventions en urgence :

- ◆ Il participe à l'évaluation dans la mission de **protection de l'enfance** en lien avec les professionnels dédiés.
- ◆ Il Intervient en cas **d'évènement grave** impactant la communauté scolaire (cellule d'écoute, SAMU...).
- ◆ Il est sollicité en cas de **maladies transmissibles** survenant en milieu scolaire pour la mise en place des mesures nécessaires et adéquates en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Missions collectives :

- ◆ Il apporte son expertise médicale pour la mise en place d'actions visant la qualité de vie des élèves en matière **d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie** ou encore dans les **projets d'Éducation à la Santé**.
- ◆ Il a une mission de **formation** des personnels de l'éducation nationale dans une démarche de santé publique et communautaire.
- ◆ Il participe à l'observation et à la **surveillance épidémiologique** (enquêtes nationales, etc.).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- *Missions des médecins de l'éducation nationale circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015*
- *CODE DE L'ÉDUCATION : Article L541-1 Modifié LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 3 et art. 76*
- *Circulaire de rentrée 2019-Ecole Inclusive, n° 2019-088 du 5-6-2019*

« Les enfants, leur école et leurs parents, une histoire à écrire »

Alice VALLADE - Psychanalyste et psychopédagogue



Il y a des enseignants dont nous avons le souvenir. Celui dont l'image nous revient pour sa gentillesse, l'autre parce qu'il était très sévère et celui qui était « trop cool ». Ceux qui nous comprenaient et ceux qui passaient à côté de nous. Autant d'anecdotes vécues en classe à raconter à nos enfants. Il y a aussi les enseignants dont on ne se souvient pas. Et pourtant qui ont aussi contribué à notre formation d'élève. Nos réminiscences de l'école sont bien souvent mêlées de joies, de peines, de sentiments d'injustice et de rencontres inoubliables.

La première de ces rencontres étant la rencontre avec le savoir.

Un enfant, durant toute sa scolarité, va chaque matin à la découverte d'un savoir qui lui sera inculqué par un ou des professeurs. **Alors, si en tant que parents nous accompagnons nos enfants avec en toile de fond notre propre expérience de l'école, nos appréhensions, nos réticences, nous devons nous rappeler que son école reste un espace qui est le sien.** Il vit cette expérience avec sa propre subjectivité. Nous aurions envie de dire à la personne à qui nous les confions que nous les connaissons mieux que personne, qu'ils ont besoin d'une attention toute particulière, qu'ils appréhendent le groupe ou qu'au contraire ils aiment le diriger...

Mais nos enfants sont parfois tout autrement lorsqu'ils sont à l'école, sans nous, avec des pairs et d'autres adultes. Lorsqu'ils sont là-bas, il s'agit de leur petit monde. Preuve en est le silence auquel nous sommes parfois confrontés lorsque nous leur posons cette question le soir : « Comment ça s'est passé à l'école aujourd'hui ? Qu'y as-tu fait ? » Ne nous empêchons pas de nous y intéresser car l'enfant appréciera sûrement que son parent s'intéresse à lui. Mais ne nous formalisons pas si nous n'avons pas de réponse dans l'immédiat. **Pour cheminer dans ce labyrinthe qu'est le système scolaire, ils sont accompagnés d'enseignants le plus souvent bienveillants et de tout le personnel de l'école qui peut intervenir auprès d'eux.** Lorsque nos enfants sont nés avec une particularité qui peut avoir pour conséquence un décalage dans les apprentissages ou une prise en charge spécifique, il s'agit alors de s'autoriser à faire confiance à ceux dont le métier est de les accompagner au mieux. En outre, gardons en mémoire que cette particularité ne caractérise pas l'enfant qui reste un sujet à part entière.

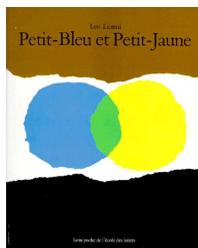
Chacun a ses particularités, visibles ou non, et doit s'en arranger, faire avec ce qui lui est donné à vivre : **aller à l'école pour apprendre à grandir.** Pas d'inquiétude outre mesure, faisons confiance à nos enfants et restons attentifs aux changements de comportements qui pourraient nous alerter. Dans ce cas, le dialogue avec eux et l'équipe enseignante reste la meilleure attitude à adopter.



Le coin des maternelles... (à redécouvrir pour les plus grands)

L'école de Léon, Serge Bloch, Albin Michel Jeunesse

Comment ça, aller à l'école ce n'est pas juste y aller le jour de la rentrée ? Léon nous raconte sa première journée : la découverte de sa maîtresse, de ses camarades, des règles de école... et il découvre aussi que ses parents sont aussi un peu émus.



Petit bleu et Petit jaune, Léo Lionni, L'École des loisirs

C'est la belle histoire d'une rencontre et d'une amitié traitée avec des personnages qui sont deux couleurs primaires. Un classique de la littérature de jeunesse.

Léo, Robert Kraus et José Aruego, L'École des loisirs

Léo est un petit tigre qui ne sait pas lire, ni écrire, ni parler, ni dessiner... Ses parents sont très inquiets. Mais un jour, à son rythme, il se met à tout apprendre, notamment à parler et à dire « Moi aussi, je sais le faire. »



Pour les plus grands

Charles, à l'école des dragons, Alex Cousseau et Philippe-Henri Turin, Seuil Jeunesse

Charles est, aux dires de ses parents, le plus beau dragonnet du monde. Mais il ne sait pas voler. Il est solitaire, souvent moqué par les autres dragons de la classe. Il a cette double particularité : ne pas savoir voler et écrire des poèmes. Mais un jour, grâce à une petite coccinelle, il se lance et vole majestueusement. Il part alors découvrir le monde. Album à la fois drôle et émouvant.



Bonne nouvelle :

Après des années de travail, l'association SOS Préma a obtenu **l'allongement du congé de paternité en cas d'hospitalisation du nouveau-né** (décret d'application au 1^{er} juillet 2019 n° *SSAS1912523D* relatif à la création d'un congé de paternité en cas d'hospitalisation de l'enfant).

Le père, ou le conjoint de la mère, ou la personne liée à elle par un PACS, dont le bébé est né à partir du 1^{er} juillet 2019 et hospitalisé à la naissance bénéficie d'un congé paternité de 30 jours consécutifs maximum, à prendre pendant l'hospitalisation du bébé.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site SOS Préma www.sosprema.com



Coordonnées du RPSOF-ASNR

Réseau Pédiatrique Sud et Ouest Francilien - Association pour le Suivi des Nouveau-nés à Risque
Atlantic 361 - Bâtiment D

361 Avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART

☎ : 01.46.01.04.34 ☎ : 01.46.01.76.96 ✉ : reasnr@wanadoo.fr

www.reseau-psof.fr

